

 Groupe Lebel inc., Division Nouvelle	<b>Politique environnementale et forestière</b>	<b>POLITIQUE</b>
		POL-ENV-1 V.08

<b>Responsable :</b> Michel Bigaouette – Directeur général	Date de révision : 6 mai 2021
Approuvé par : <i>(voir 2 signataires au bas du document)</i>	Date d'entrée en vigueur : 28 mars 2011

**Soucieuse de continuer à être une entreprise socialement intégrée, rentable et respectueuse de l'environnement régional et global qui supporte ses activités, Groupe Lebel inc., division Nouvelle réaffirme ses engagements suivants :**

- Réaliser ses activités de manière responsable afin de protéger l'environnement;
- Réaliser ses activités conformément aux lois et règlements applicables et à tous les autres codes de pratiques ou programmes et engagements que la société a souscrits;
- Prévenir la pollution de l'environnement potentiellement induite par ses activités, produits et services;
- Améliorer continuellement sa performance environnementale en fixant des objectifs et cibles afin de limiter et d'atténuer les impacts que ses activités, produits ou services pourraient avoir sur l'environnement;
- Encourager et soutenir la recherche de façon à améliorer son aptitude à protéger l'environnement;
- Mobiliser les ressources humaines, techniques et financières aptes à planifier, mettre en œuvre, contrôler et ajuster les programmes de gestion nécessaires et suffisants à l'atteinte des objectifs et cibles identifiés dans le cadre de cette politique;
- Aménager et exploiter les territoires forestiers sous sa responsabilité afin de préserver et améliorer la biodiversité faunique et floristique des écosystèmes et d'adapter ses pratiques aux changements climatiques;
- Sensibiliser et former ses employés à leurs responsabilités face à la préservation de l'environnement;
- Travailler et collaborer avec les gouvernements et le public au développement de mesures et règlements basés sur des technologies valables et économiquement réalisables et dans le but de préserver et protéger l'environnement;
- Implanter des programmes et des procédures qui permettent de minimiser les conséquences des situations d'urgence environnementale par une intervention rapide et efficace;
- Rendre compte régulièrement à la direction de l'entreprise de la performance environnementale et des forces et faiblesses de son système de gestion afin que celui-ci puisse être réajusté en tout temps;
- Effectuer régulièrement des audits d'évaluation du SGE afin d'assurer la conformité des pratiques aux politiques et lignes directrices.
- Appliquer les pratiques d'aménagement forestier respectant les principes et critères du FSC® ainsi que les politiques et les normes associées.
- Appliquer une stratégie d'aménagement cohérente avec les objectifs et les cibles de la norme canadienne FSC d'aménagement forestier
- Promouvoir l'égalité homme-femme et prévenir toute forme de discrimination sexuelle au sein de l'organisation et dans les activités d'aménagement.

À travers ces engagements, Groupe Lebel inc., division Nouvelle cherche à appuyer sans réserve l'utilisation responsable des ressources fauniques, floristiques et biophysiques de la forêt gaspésienne. C'est dans cette optique que Groupe Lebel inc., division Nouvelle s'engage à implanter et à maintenir un système de gestion environnementale.

  
 Michel Bigaouette  
 Directeur général

  
 Martin Leblanc  
 Directeur des opérations forestières